

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2018-03-01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----
SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 Mars 2018 à 20h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 49 membres en exercice, s'est réuni à la Salle de réunion de la Communauté de communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS : ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, MAURY Jacques, BELLOT Daniel remplacé par son suppléant ALBINET David, BOISON Maurice remplacé par son suppléant Monsieur Jean-Louis DUBUC, BOUE Henri, COLAS Thierry, DIVO Christian, FERNANDEZ Xavier, GOZE Marie-José, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHERUMEAU Christian, BAUDOUIN Alexandre, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, GARCIA Marie-Paule, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, NOVARINI Michel, PINSON Alain et TURRO Frédérique.

ABSENTS EXCUSÉS : BARRERE Etienne, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABATUT Michel, LABORDE Martine, REDOLFI DE ZAN Sandrine, RODRIGUEZ Jean, BEYRIES Philippe, MARTIAL Vanessa, OUADDANE Atika, SACRÉ Thierry, SONNINO Marie et VAN ZUMMEREN Roël.

ABSENTS : DELPECH Hélène, LABEYRIE Nicolas, MARTINEZ Françoise et ROUSSE Jean-François.

PROCURATIONS : LABATUT Michel a donné procuration à MESTE Michel, LABORDE Martine a donné procuration à DIVO Christian, RODRIGUEZ Jean a donné procuration à BOUE Henri, BEYRIES Philippe a donné procuration à LAURENT Cécile et VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à DUBRAC Gérard.

SECRETAIRE : TURRO Frédérique.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Monsieur le Président rappelle la délibération portant modification des statuts en date du 30 septembre 2017 par laquelle le Conseil communautaire décidait la prise de la compétence Création et gestion de Maisons de Services Au Public à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette modification des statuts a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2017. Monsieur le Président rappelle également la délibération en date du 19 décembre 2018 portant nouvelle mission confiée au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), approuvant ainsi que lui soit confiée la Maison de Services au Public (MSAP) à compter du 1^{er} janvier 2018.

La Communauté de communes de la Ténarèze, en tant que structure porteuse de la MSAP, confiée au CIAS, structure gestionnaire, doit en approuver le budget prévisionnel ci-annexé et autoriser le Président à signer les contrats ainsi que leurs avenants avec toutes les parties prenantes.

Afin d'équilibrer le budget de la MSAP, Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de lui octroyer une subvention communautaire d'un montant de 15 797 euros, qui sera intégrée dans la subvention globale versée au CIAS.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à **35 voix pour** et **2 abstentions** (BOUE Henri pour lui-même et par procuration pour RODRIGUEZ Jean),

APPROUVE le budget prévisionnel 2018 ci-annexé, dont le versement de la subvention d'un montant de 15797 euros dans les conditions indiquées ci-dessus ;

AUTORISE le Président à signer les contrats et leurs avenants avec toutes les parties prenantes dites opérateurs ;

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Pour extrait conforme le 21 mars 2018

**Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Maire de Condom,**

Pour le Président empêché, par délégation
La Vice-Présidente




**Patricia ESPERON
Gérard DUBRAC**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2018-03-01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----o-----
SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 Mars 2018 à 20h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 49 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS : ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, MAURY Jacques, BELLOT Daniel remplacé par son suppléant ALBINET David, BOISON Maurice remplacé par son suppléant Monsieur Jean-Louis DUBUC, BOUE Henri, COLAS Thierry, DIVO Christian, FERNANDEZ Xavier, GOZE Marie-José, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHERUMEAU Christian, BAUDOUIN Alexandre, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, GARCIA Marie-Paule, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, NOVARINI Michel, PINSON Alain et TURRO Frédérique.

ABSENTS EXCUSÉS : BARRERE Etienne, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABATUT Michel, LABORDE Martine, REDOLFI DE ZAN Sandrine, RODRIGUEZ Jean, BEYRIES Philippe, MARTIAL Vanessa, OUADDANE Atika, SACRÉ Thierry, SONNINO Marie et VAN ZUMMEREN Roël.

ABSENTS : DELPECH Hélène, LABEYRIE Nicolas, MARTINEZ Françoise et ROUSSE Jean-François.

PROCURATIONS : LABATUT Michel a donné procuration à MESTE Michel, LABORDE Martine a donné procuration à DIVO Christian, RODRIGUEZ Jean a donné procuration à BOUE Henri, BEYRIES Philippe a donné procuration à LAURENT Cécile et VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à DUBRAC Gérard.

SECRETAIRE : TURRO Frédérique.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Monsieur le Président rappelle la délibération portant modification des statuts en date du 30 septembre 2017 par laquelle le Conseil communautaire décidait la prise de la compétence Création et gestion de Maisons de Services Au Public à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette modification des statuts a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2017. Monsieur le Président rappelle également la délibération en date du 19 décembre 2018 portant nouvelle mission confiée au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), approuvant ainsi que lui soit confiée la Maison de Services au Public (MSAP) à compter du 1^{er} janvier 2018.

La Communauté de communes de la Ténarèze, en tant que structure porteuse de la MSAP, confiée au CIAS, structure gestionnaire, doit en approuver le budget prévisionnel ci-annexé et autoriser le Président à signer les contrats ainsi que leurs avenants avec toutes les parties prenantes.

Afin d'équilibrer le budget de la MSAP, Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de lui octroyer une subvention communautaire d'un montant de 15 797 euros, qui sera intégrée dans la subvention globale versée au CIAS.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à **35 voix pour et 2 abstentions** (BOUE Henri pour lui-même et par procuration pour RODRIGUEZ Jean),

APPROUVE le budget prévisionnel 2018 ci-annexé, dont le versement de la subvention d'un montant de 15797 euros dans les conditions indiquées ci-dessus ;

AUTORISE le Président à signer les contrats et leurs avenants avec toutes les parties prenantes dites opérateurs ;

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Pour extrait conforme le 21 mars 2018

**Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Maire de Condom,**

Pour le Président empêché, par délégation
La Vice-Présidente




**Patricia ESPERON
Gérard DUBRAC**

BUDGET PREVISIONNEL 2018 DU PROJET

L'Etat, via le FNADT et le fonds inter-opérateurs, ne prend en charge que les dépenses de fonctionnement des Maisons de services au public.

* Le coût réel supporté définit la dépense subventionnable.

Il correspond à la dépense *Hors Taxes* (HT) si le porteur de projet récupère la TVA totalement, *Toutes Taxes Comprises* (TTC) si le porteur ne la récupère pas et *Hors Taxes augmentée de la part TVA non récupérée* pour les autres situations (FCTVA par ex).

CHARGES (1)	MONTANT* EN EUROS	PRODUITS	MONTANT* EN EUROS
60 – Achat (2)		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	0
Achats d'études et de prestations de services		Prestation de services	
Achats non stockés de matières et de fournitures		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement	50.00		
Autres fournitures administratives,			
61 - Services extérieurs		74- Subventions d'exploitation	0
Sous traitance générale	245.00	Etat: FNADT	7 899.00
Locations	3 970.00 160.00	Fonds inter-opérateurs	7 899.00
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		-	
Divers		Département(s) :	
62 – Autres services extérieurs	0	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3 500.00	- EPCI	15 797.00
Publicité, publication		-COMMUNE	
Déplacements, missions		-	
Frais postaux et de télécommunications	420.00	Organismes sociaux (à détailler) :	
Services bancaires, autres		-	
63 – Impôts et taxes	0	-	
Impôts et taxes sur rémunération,		- Fonds européens	
Autres impôts et taxes		-emplois aidés	
64- Charges de personnel	0	Autres recettes (précisez)	
Rémunération des personnels,	23 250.00	-	

Charges sociales,		75 – Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		Dont cotisations	
65- Autres charges de gestion courante		76 – Produits financiers	
66- Charges financières		77 – Produits exceptionnels	
67- Charges exceptionnelles		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		79 – Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	31 595.00	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	31 595.00
86- Emplois des contributions volontaires en nature		0 87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	

(1) : Les dépenses sont à détailler et à présenter par poste de dépenses

(2) : Détailler les frais généraux : frais de structure, télécommunications, fournitures...) en indiquant si besoin la clé de répartition proposée

BUDGET PREVISIONNEL 2018 DU PROJET

L'Etat, via le FNADT et le fonds inter-opérateurs, ne prend en charge que les dépenses de fonctionnement des Maisons de services au public.

* Le coût réel supporté définit la dépense subventionnable.

Il correspond à la dépense *Hors Taxes* (HT) si le porteur de projet récupère la TVA totalement, *Toutes Taxes Comprises* (TTC) si le porteur ne la récupère pas et *Hors Taxes augmentée de la part TVA non récupérée* pour les autres situations (FCTVA par ex).

CHARGES (1)	MONTANT* EN EUROS	PRODUITS	MONTANT* EN EUROS
60 – Achat (2)		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	0
Achats d'études et de prestations de services		Prestation de services	
Achats non stockés de matières et de fournitures		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement	50.00		
Autres fournitures administratives,			
61 - Services extérieurs		74- Subventions d'exploitation	0
Sous traitance générale	245.00	Etat: FNADT	7 899.00
Locations	3 970.00 160.00	Fonds inter-opérateurs	7 899.00
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		-	
Divers		Département(s) :	
62 – Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3 500.00	- EPCI	15 797.00
Publicité, publication		-COMMUNE	
Déplacements, missions		-	
Frais postaux et de télécommunications	420.00	Organismes sociaux (à détailler) :	
Services bancaires, autres		-	
63 – Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur rémunération,		- Fonds européens	
Autres impôts et taxes		-emplois aidés	
64- Charges de personnel		0 Autres recettes (précisez)	
Rémunération des personnels,	23 250.00	-	

Charges sociales,		75 – Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		Dont cotisations	
65- Autres charges de gestion courante		76 – Produits financiers	
66- Charges financières		77 – Produits exceptionnels	
67- Charges exceptionnelles		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		79 – Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	31 595.00	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	31 595.00
86- Emplois des contributions volontaires en nature		0 87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	

(1) : Les dépenses sont à détailler et à présenter par poste de dépenses

(2) : Détailler les frais généraux : frais de structure, télécommunications, fournitures...) en indiquant si besoin la clé de répartition proposée

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2018-03-02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----
SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 Mars 2018 à 20h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 49 membres en exercice, s'est réuni à la Salle de réunion de la Communauté de communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS : ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, MAURY Jacques, BELLOT Daniel remplacé par son suppléant ALBINET David, BOISON Maurice remplacé par son suppléant Monsieur Jean-Louis DUBUC, BOUE Henri, COLAS Thierry, DIVO Christian, FERNANDEZ Xavier, GOZE Marie-José, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHERUMEAU Christian, BAUDOUIN Alexandre, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, GARCIA Marie-Paule, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, NOVARINI Michel, PINSON Alain et TURRO Frédérique.

ABSENTS EXCUSÉS : BARRERE Etienne, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABATUT Michel, LABORDE Martine, REDOLFI DE ZAN Sandrine, RODRIGUEZ Jean, BEYRIES Philippe, MARTIAL Vanessa, OUADDANE Atika, SACRÉ Thierry, SONNINO Marie et VAN ZUMMEREN Roël.

ABSENTS : DELPECH Hélène, LABEYRIE Nicolas, MARTINEZ Françoise et ROUSSE Jean-François.

PROCURATIONS : LABATUT Michel a donné procuration à MESTE Michel, LABORDE Martine a donné procuration à DIVO Christian, RODRIGUEZ Jean a donné procuration à BOUE Henri, BEYRIES Philippe a donné procuration à LAURENT Cécile et VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à DUBRAC Gérard.

SECRETAIRE : TURRO Frédérique.

OBJET : OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2018 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, le Conseil communautaire de la collectivité territoriale peut sur délibération engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, afin de mandater les dépenses d'investissement qui seront réalisées avant le vote du budget, Monsieur le Président demande l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Pour extrait conforme le 21 mars 2018

**Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Maire de Condom,**

Pour le Président empêché, par délégation
La Vice-Présidente



Patricia ESPERON

Gérard DUBRAC

ANNEXE

Proposition d'ouverture des crédits d'investissement (hors AP/CP, restes à réaliser et crédits afférents au remboursement de la dette) par anticipation à hauteur de 64 469,05€ répartis comme suit:

	BP2017	25%
2031- Frais d'études	82 441,00 €	20 610,25 €
20- Immobilisations incorporelles	82 441,00 €	20 610,25 €
2158- Autres installations, matériel et outillage techniques	4 000,00 €	1 000,00 €
2183- Matériel de bureau et matériel informatique	6 000,00 €	1 500,00 €
2184- Mobilier	0,00 €	0,00 €
2188- Autres immobilisations corporelles	553,20 €	138,30 €
21-Immobilisations corporelles	175 435,20 €	43 858,80 €
	TOTAL	64 469,05 €

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2018-03-02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----
SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 Mars 2018 à 20h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 49 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS : ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, MAURY Jacques, BELLOT Daniel remplacé par son suppléant ALBINET David, BOISON Maurice remplacé par son suppléant Monsieur Jean-Louis DUBUC, BOUE Henri, COLAS Thierry, DIVO Christian, FERNANDEZ Xavier, GOZE Marie-José, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BAUDOUIN Alexandre, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, GARCIA Marie-Paule, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, NOVARINI Michel, PINSON Alain et TURRO Frédéric.

ABSENTS EXCUSÉS : BARRERE Etienne, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, LABATUT Michel, LABORDE Martine, REDOLFI DE ZAN Sandrine, RODRIGUEZ Jean, BEYRIES Philippe, MARTIAL Vanessa, OUADDANE Atika, SACRÉ Thierry, SONNINO Marie et VAN ZUMMEREN Roël.

ABSENTS : DELPECH Hélène, LABEYRIE Nicolas, MARTINEZ Françoise et ROUSSE Jean-François.

PROCURATIONS : LABATUT Michel a donné procuration à MESTE Michel, LABORDE Martine a donné procuration à DIVO Christian, RODRIGUEZ Jean a donné procuration à BOUE Henri, BEYRIES Philippe a donné procuration à LAURENT Cécile et VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à DUBRAC Gérard.

SECRETAIRE : TURRO Frédéric.

**OBJET : OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT
POUR L'ANNEE 2018 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, le Conseil communautaire de la collectivité territoriale peut sur délibération engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, afin de mandater les dépenses d'investissement qui seront réalisées avant le vote du budget, Monsieur le Président demande l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Pour extrait conforme le 21 mars 2018

**Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Maire de Condom,**



Gérard DUBRAC

ANNEXE

Proposition d'ouverture des crédits d'investissement (hors AP/CP, restes à réaliser et crédits afférents au remboursement de la dette) par anticipation à hauteur de 64 469,05€ répartis comme suit:

	BP2017	25%
2031- Frais d'études	82 441,00 €	20 610,25 €
20- Immobilisations incorporelles	82 441,00 €	20 610,25 €
2158- Autres installations, matériel et outillage techniques	4 000,00 €	1 000,00 €
2183- Matériel de bureau et matériel informatique	6 000,00 €	1 500,00 €
2184- Mobilier	0,00 €	0,00 €
2188- Autres immobilisations corporelles	553,20 €	138,30 €
21-Immobilisations corporelles	175 435,20 €	43 858,80 €
	TOTAL	64 469,05 €